



## Revocation president conseil syndical

Par **montdescats**, le **07/08/2014 à 07:26**

Le président du conseil syndical de la copropriété s'est livré à des violences.  
Comment le révoquer?  
D'avance merci

Par **HOODIA**, le **07/08/2014 à 08:54**

L'élection du pdt du CS se fait et peut se défaire par les membres de ce conseil...  
Sauf qu'un fait de violence (?) ne peut concerner que l'auteur ,et le CS ne peut se transformer en juge en le destituant !

Par **montdescats**, le **07/08/2014 à 15:00**

alors , peut on faire voter une résolution interdisant l'élection de candidats s'étant déjà montrés violents.  
qu'en pensez vous

Par **janus2fr**, le **07/08/2014 à 15:41**

Bonjour,  
Et comment serait défini "un candidat s'étant déjà montré violents" ?  
C'est quoi "se montrer violent" ? Et qui juge ?

Par **montdescats**, le **07/08/2014 à 18:21**

je reconnais ,c'est difficile .Le seul argument officiel est une plainte pour coups et blessures  
.merci de m'avoir éclairci les idées.  
sincèrement montdescats

Par **janus2fr**, le **08/08/2014** à **07:37**

Et encore ! Une plainte, s'il n'y est pas donné suite, cela ne veut rien dire. Vous pouvez déposer plainte contre n'importe qui, il faut encore que la personne soit reconnue coupable...

Par **montdescats**, le **08/08/2014** à **08:21**

Vous avez raison ! C'est mal parti

Sincèrement

Mointdescats